



Date: 14 juillet 2022

Titre: Planification générale des missions dans divers lieux internationaux / B

Numéro de l'avis d'appel d'offres: 20-165272

Les questions et réponses suivantes sont en lien avec le document d'appel d'offre susmentionné.

Questions & Réponses # 2

- Q1. « Pourriez-vous, s'il vous plaît, préciser combien de références doivent être fournies pour chaque personne clé ? Devons-nous fournir une référence pour chaque projet qu'ils ont réalisé ? »
- A1. Concernant CTO1. Expérience de l'entreprise, aucune référence n'est requise.
Concernant CTO2. Expérience du personnel, un minimum d'une référence par personne clé est requis.
- Q2. « Notre document a été signé par un commissaire à l'assermentation autorisé ; cependant, ce commissaire à l'assermentation n'utilise pas de sceau. Dans ce cas, pouvons-nous présenter notre document signé par un commissaire à l'assermentation sans sceau ? »
- A2. Oui, le document signé par le commissaire à l'assermentation est acceptable.
- Q3. « La page 36 de l'ITQ stipule que les curriculums vitae et les lettres de référence doivent être soumis pour évaluation et que les documents de plus de deux pages par personne clé ne seront pas pris en compte.
Le gouvernement du Canada recherche-t-il des références générales qui incluent le nom du client, le projet, le téléphone, le courriel ? Ou avez-vous besoin d'une lettre de recommandation signée d'un client ? Si oui, cette lettre de référence est-elle pour l'entreprise ou pour la personne clé ? »
- A3. Une lettre de recommandation n'est pas requise. Voir addenda no.3, point 1. Fournir le nom de référence et le contact pour chaque personne clé est suffisant pour l'évaluation.
- Q4. « La lettre de référence est-elle incluse dans le maximum de 2 pages pour les personnes clés, ne laissant qu'une seule page pour les CV individuels clés ? »
- A4. Une lettre de recommandation n'est pas requise. Voir addenda no.3, point 1. Fournir le nom de référence et le contact pour chaque personne clé est suffisant pour l'évaluation.
- Q5. « La Demande Technique ne doit pas dépasser 30 pages recto. Pour confirmer, cela exclut les curriculums vitae, mais cela exclut-il également les lettres de recommandation (si nécessaire), les formulaires du gouvernement du Canada (page couverture de l'IQ, annexe B.1 Formulaire de demande et d'attestation et annexe B.2 Formulaire de demande technique), page couverture de la réponse à la proposition et table des matières ? »
- A5. Une candidature technique ne doit pas dépasser [trente (30)] pages recto, plus les CV, les pages de couverture, les intercalaires et les brochures, globalement pas plus de [dix (10) Mo]. Le Canada peut



décider de ne pas considérer toute demande technique qui est plus longue ou plus grande que ces maximums.

- Q6. « Les fournisseurs peuvent-ils recréer la liste de contrôle obligatoire de l'Annexe B.2 Informations techniques dans leur propre format pour simplifier l'examen et l'évaluation ? Ou devons-nous utiliser le formulaire tel quel ? »
- A6. Les fournisseurs peuvent recréer la liste de contrôle obligatoire de l'annexe « B.2 » Demande technique dans leur propre format.
- Q7. « Pouvez-vous développer sur les exigences/responsabilités pour les services de biens immobiliers et l'analyse et l'audit financiers ? »
- A7. L'exigence pour les services immobiliers est d'enquêter et de conseiller sur le marché immobilier local afin d'évaluer si la propriété existante du Canada a une valeur en tant qu'investissement à long terme ou si le consultant recommande la vente et l'achat d'une nouvelle propriété. Ces services seraient également utilisés pour contribuer à l'analyse des coûts du consultant si une relocalisation temporaire était nécessaire pour développer la propriété existante du Canada.

L'exigence pour les services d'analyse financière et d'audit est d'examiner les coûts opérationnels actuels de la propriété du Canada, d'identifier les dépenses insoutenables et de conseiller comment un réaménagement d'un site existant ou l'achat d'un nouveau site pour le Canada assurerait un investissement à long terme et la santé économique.
